

La lettre Mandoline - N°2

Avril 2021



Sommaire

- A la une : Edito
- Actualités : Point sur l'avancée des travaux produit par produit
- Dans les territoires
- Foire aux questions (FAQ)

Edito | L'équipe Mandoline

Mesdames et Messieurs les professionnels de la protection juridique des majeurs,

Nous sommes heureux de vous présenter la seconde lettre Mandoline, qui permet de faire le point sur les avancées des travaux du programme de transformation numérique du secteur de la protection juridique des majeurs.

2021 est l'année de la mise en œuvre de l'ensemble des processus « métier », à faire outiller par les systèmes d'information (SI).

Toutes les équipes sont fortement mobilisées pour parvenir à la réalisation des objectifs. Elles travaillent avec vous, professionnels de la protection juridique des majeurs (magistrats, fédérations des professionnels, mandataires individuels, préposés, services mandataires, agents de l'Etat), qui concourent à la conception des besoins, à la vérification des développements et à l'amélioration des services rendus.

Toute l'équipe du programme vous souhaite une excellente lecture et vous remercie de l'attention portée aux cinq produits du programme Mandoline.



Point sur l'avancée des travaux

Produit 1

Simplifier les échanges entre les différents acteurs de la PJM

Pour rappel, le produit 1 est actuellement composé des outils suivants : le site [e-MJPM](#) qui permet aux professionnels de communiquer de manière sécurisée et le [portail](#) éditorial destiné à informer les professionnels et le grand public sur les : objectifs, références juridiques, obligations du métier de mandataire professionnel.

Le déploiement d'e-MJPM se poursuit sur le territoire national en direction de tous les profils bénéficiaires : magistrats, mandataires et agents de l'Etat.

A ce jour, 221 comptes de magistrats ont été créés ainsi que 1692 comptes de mandataires, parmi lesquels 1371 comptes de mandataires individuels, 160 comptes pour des préposés et 160 pour les membres des services. Enfin, 215 comptes pour des agents de l'Etat ont été ouverts.

Au mois de mars, ce sont presque 500 mesures qui ont été réservées via la plateforme.

Au premier trimestre, de nouvelles fonctionnalités ont été mises en service :

- Les mesures OCMI (Outil de calcul des Mandataires Individuels) peuvent désormais être synchronisées quotidiennement avec e-MJPM ;
- Un import « one shot » et l'import « par fichier » restent proposés. L'utilisateur a ainsi le choix des modalités d'importation de données ;
- Un premier éditeur de logiciel propose à ses clients l'envoi automatique de mesures vers e-MJPM.

Une priorité forte du second trimestre cible la mise en service des enquêtes d'activité sur e-MJPM. La plateforme continue d'évoluer afin de répondre au mieux à vos besoins !

Produit 2

Simplifier et sécuriser le processus de gestion et de suivi des paiements des mandataires individuels

Pour rappel, la dématérialisation complète de la facturation de 2300 mandataires individuels est en cours de développement.

En se connectant à Chorus, OCMI entrera dans la famille des systèmes d'information financiers de l'Etat et s'apprête ainsi à franchir une nouvelle étape de maturité. Les développements utiles à la dématérialisation de bout en bout de la facturation des mandataires individuels se poursuivent.

Pendant les développements, le support d'OCMI a été renforcé d'un nouveau membre.

Au second trimestre, des ateliers seront organisés en lien avec des agents départementaux pour s'assurer de la trajectoire et de la couverture des besoins.

Produit 3

Simplifier et sécuriser le processus de gestion des campagnes budgétaires et de tarification

Pour rappel le produit 3 a pour but de simplifier et de sécuriser le processus de financement des services mandataires via une plateforme en ligne.

Les phases de développement qui se sont succédées depuis octobre 2020 ont permis la réalisation d'une partie importante de l'interface des services mandataires, intégrant notamment les fonctionnalités de saisie des formulaires de budget prévisionnel et de compte administratif.

Les développements se poursuivent actuellement avec la réalisation des écrans de visualisation des formulaires de budget prévisionnel et de Compte administratif, dans l'interface de l'autorité de tarification.

Le prochain objectif consistera à intégrer dans l'application, les formulaires d'indicateurs qui sont actuellement en cours de conception.

En parallèle des développements, des ateliers « groupes miroirs » regroupant un panel de futurs utilisateurs volontaires ont débuté en février et se poursuivent au rythme d'un atelier mensuel. Ils ont pour but d'évaluer et de tester, à ce stade, les premières fonctionnalités disponibles de l'interface des services mandataires. Le formulaire du budget prévisionnel a été testé avec des retours globalement positifs et le formulaire du compte administratif est actuellement en cours de test.

L'accompagnement au changement se prépare grâce aux retours collectés en atelier « groupes miroirs » et au retour d'expérience d'e-MJPM.

Produit 4

Moderniser le processus d'habilitation des trois types de mandataires

Pour rappel, le projet est de mettre à disposition des DDI, un formulaire dématérialisé par catégorie de mandataire à partir d'un formulaire national.

Après 6 mois de travaux avec l'outil de la DINUM « Démarches simplifiées », la trajectoire du produit 4 se réoriente vers le développement d'une solution permettant d'offrir plus de fonctionnalités adaptées aux processus et besoins "métier", comme par exemple l'organisation de la commission d'agrément.

Les travaux engagés jusqu'à ce jour ont permis d'affiner le besoin, de concevoir et créer les formulaires de demandes d'habilitation des trois types de mandataires et d'appréhender les questions de sécurité liées aux données.

Une nouvelle trajectoire est en cours de définition. Une revue des processus métiers et des ateliers avec toutes les parties prenantes aux processus d'habilitation (procureurs, directions départementales, membres des commissions) sont en cours de planification.

A l'issue de cette démarche, les développements pourront démarrer en vue de proposer une première mise en service à la fin de cette année.

Pour rappel, l'objectif du produit 5 est d'améliorer le pilotage de la politique de la PJM. Les travaux ont commencé avec l'arrivée d'un assistant à maîtrise d'ouvrage délégué, à la fin du mois de janvier 2021.

Le cinquième produit du programme Mandoline vise la mise en place d'un système d'information dit « décisionnel ». Il s'agit d'améliorer le pilotage stratégique et prévisionnel de la politique de la protection juridique des majeurs, en soulageant les activités de synthèse de l'ensemble des acteurs concernés par les différentes enquêtes.

Dans cette perspective, le SI décisionnel regroupera peu à peu des données issues des différents produits du programme Mandoline et progressivement des données issues de partenaires : [INSEE](#), [DREES](#), [DGS](#), [CNAF](#), [CCMSA](#), ...

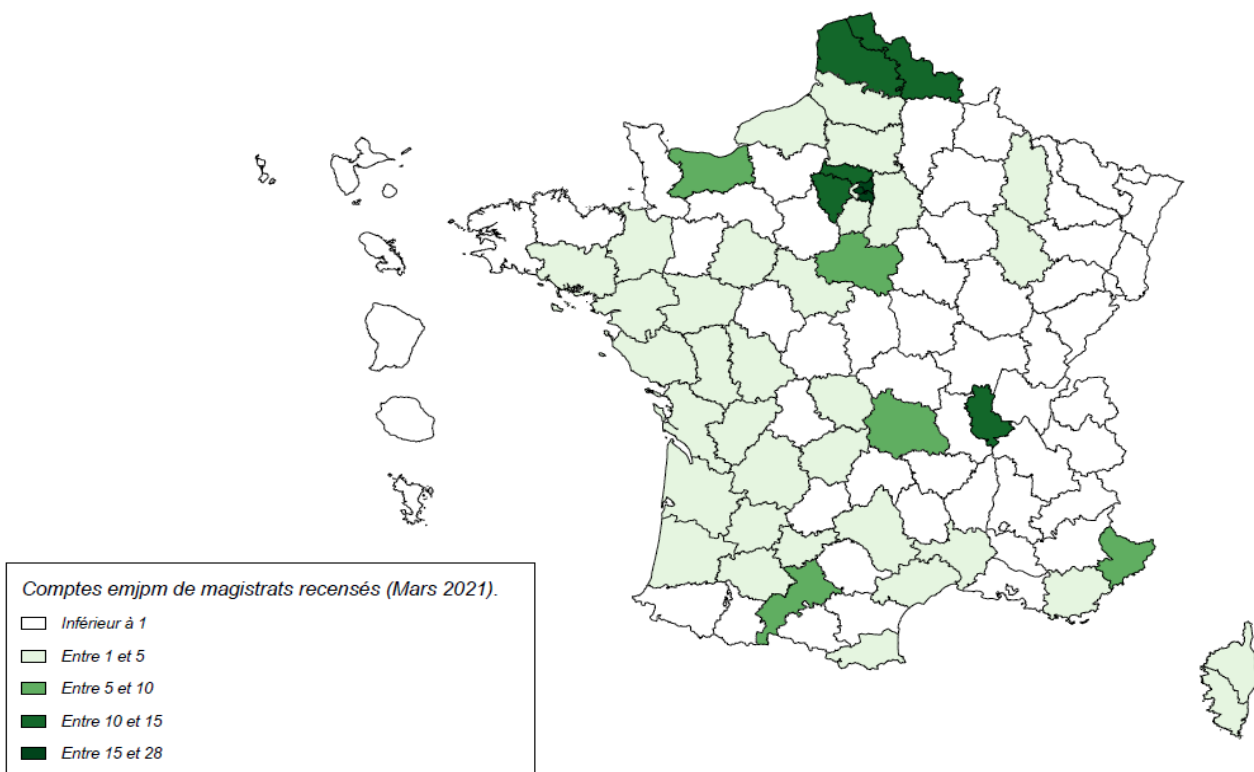
Des indicateurs quantitatifs et qualitatifs sont en cours de définition, à l'occasion d'ateliers avec les équipes métiers afin d'offrir aux utilisateurs la possibilité d'analyser l'information selon des axes pluri dimensionnels et selon plusieurs niveaux d'agrégation de données possibles.



Dans les territoires

Cartographie du nombre d'inscriptions de magistrats à e-MJPM.

Comptes emjpm de magistrats créés pour chaque départements (Mars 2021).



Carte réalisée avec Cartes & Données - © Artique



Foire aux questions (FAQ)

• Qui peut s'inscrire sur e-MJPM ?

E-MJPM est un produit à destination des magistrats, des mandataires (individuels, préposés et services) et des agents des directions départementales et régionales. Pour s'inscrire, il suffit de faire une demande de création de compte sur <https://emjpm.fabrique.social.gouv.fr>. La demande sera ensuite validée par l'équipe support d'e-MJPM.

• J'avais créé un compte, mais je ne me souviens pas du mot de passe. Comment le récupérer ?

E-MJPM met à disposition un lien « J'ai oublié mon mot de passe », qui permet de choisir un nouveau mot de passe à partir du mail avec lequel le compte a été créé. Il est également possible pour un utilisateur de changer son mot de passe à tout moment depuis son compte.

• Comment puis-je importer mes mesures ?

Plusieurs modalités d'import des mesures sont disponibles sur e-MJPM. Les mandataires individuels ont la possibilité de récupérer leurs mesures depuis OCMI, avec un bouton d'import, ou en activant une synchronisation journalière automatique. En ce qui concerne les préposés et les services, ils peuvent importer leurs mesures soit via un fichier soit, pour ceux qui utilisent un éditeur logiciel « connecté » à e-MJPM, via un envoi automatique.

Bon à savoir

#SurLaCovid-19 | Retrouvez :

➔ Les supports d'information pour les publics et les professionnels concernés par la vaccination, sur le site du ministère des Solidarités et de la Santé.

➔ Les fiches consignes, recommandations et autres informations, dans l'espace internet dédié aux professionnels du social et du médico-social, dans les rubriques suivantes
↳ Personnes âgées - Personnes handicapées | Enfance et famille - Protection de l'enfance - Majeurs vulnérables protégés | Hébergement d'urgence | Aide alimentaire et accès aux droits. **Y accéder avec le QR code=>**



⊙ Vous avez des questions sur le coronavirus ?

N° vert : 0 800 130 000

Ce numéro répond à vos questions sur le coronavirus, 24h/24 et 7j/7.

⊙ Numéros d'urgence et d'écoute :

- En cas de danger immédiat : 17.
- Violences sur les enfants : 119 (ou sur le site internet allo119.gouv.fr).
- Violences conjugales : 3919 (ou sur le site internet arretonslesviolences.gouv.fr).
- Violences sur les personnes âgées et adultes en situation de handicap : 3977 (ou sur le site internet 3977.fr)

Conformément au règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD), vos données personnelles sont utilisées exclusivement par la DGCS pour ses missions de service public.

Vous pouvez exercer votre droit d'accès et de rectification des données vous concernant en formulant votre demande par mail à l'adresse suivant : DGCS-RGPD@social.gouv.fr